

Date d'impression : 27.01.2025

Révision & Application : 27.01.2025

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: DETECT FUITE

· Code du produit: 70210

· Référence Fiche de données de sécurité Ref. 70210 - FR - FDS n°624b

· UFI: 1A20-H03T-K004-1601

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

· Emploi de la substance / de la préparation Détecteur de fuite.

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

GUILBERT EXPRESS
10 rue Henry Delbast
77183 CROISSY-BEAUBOURG
www.express-fds.fr

· Service chargé des renseignements: info@express.fr

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33/825 800 251 - Belgique : (+32) 070 245 245

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 08 00 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Aerosol 3 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS07

· Mention d'avertissement Attention

· Mentions de danger

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N°1907/2006, Article 31-Règlement (UE)
2020/878

Date d'impression : 27.01.2025

Révision & Application : 27.01.2025

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit: DETECT FUITE

(suite de la page 1)

*H315 Provoque une irritation cutanée.**H319 Provoque une sévère irritation des yeux.***Conseils de prudence***P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.**P102 Tenir hors de portée des enfants.**P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.**P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.**P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.**P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.**P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.**P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.**P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.***Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml***Les mentions de danger et les conseils de prudence liés aux catégories de danger énumérées ci-dessous peuvent ne pas figurer dans les éléments d'étiquetage requis par l'article 17.**H315**H319***2.3 Autres dangers****Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges****Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**Composants dangereux:**

CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5 Reg.nr.: 01-2119457892-27-XXXX	HYDROXYDE DE SODIUM Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1A, H314 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: $C \geq 5\%$ Skin Corr. 1B; H314: $2\% \leq C < 5\%$ Skin Irrit. 2; H315: $0,5\% \leq C < 2\%$ Eye Irrit. 2; H319: $0,5\% \leq C < 2\%$ substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	$\geq 0,5 - < 2\%$
CAS: 61788-90-7 EINECS: 263-016-9	amines, alkyl de coco diméthyles, N-oxydes Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	$\geq 1 - < 2,5\%$

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours****Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.**Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.**Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N°1907/2006, Article 31-Règlement (UE)
2020/878

Date d'impression : 27.01.2025

Révision & Application : 27.01.2025

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit: DETECT FUITE

(suite de la page 2)

- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Température de stockage recommandée:** Température de stockage : Température ambiante
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

1310-73-2 HYDROXYDE DE SODIUM

VLEP	Valeur à long terme: 2 mg/m ³
-------------	--

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N°1907/2006, Article 31-Règlement (UE)
2020/878

Date d'impression : 27.01.2025

Révision & Application : 27.01.2025

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit: DETECT FUITE

(suite de la page 3)

· **Remarques supplémentaires:***Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.*· **8.2 Contrôles de l'exposition**· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**· **Mesures générales de protection et d'hygiène:***Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.**Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.**Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.**Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.*· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.· **Protection des mains:**

Gants de protection

*Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.**À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.**Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.*· **Matériau des gants***Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation. (Se référer à la norme EN-374).*· **Temps de pénétration du matériau des gants***Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.*· **Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:***Vêtements de travail protecteurs (EN-1149)**Utiliser une tenue de protection.*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· **Indications générales**· **État physique**

Aérosol

· **Couleur:**

Non déterminé.

· **Odeur:**

Non caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· **Inflammabilité**

Non applicable.

· **Point d'éclair**

Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· **Température d'auto-inflammation**

Non déterminé.

· **Température de décomposition:**

Non déterminé.

· **pH**

Mélange non polaire/aprotique.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N°1907/2006, Article 31-Règlement (UE)
2020/878

Date d'impression : 27.01.2025

Révision & Application : 27.01.2025

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit: DETECT FUITE

(suite de la page 4)

· Solubilité	
· l'eau:	Soluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1 g/cm ³
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Fluide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
· VOC (CE)	0,00 %
· SADT (°C)	
· Taux d'évaporation:	Non applicable.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N°1907/2006, Article 31-Règlement (UE)
2020/878

Date d'impression : 27.01.2025

Révision & Application : 27.01.2025

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit: DETECT FUITE

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

61788-90-7 amines, alkyl de coco diméthyles, N-oxydes

Oral	LD50	<300 mg/kg (rat)
------	------	------------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

61788-90-7 amines, alkyl de coco diméthyles, N-oxydes

CL50	<1 mg/l (96h) (fish)
------	----------------------

CE50	<1 mg/l (48h) (daphnia)
------	-------------------------

CI50	<0,1 mg/l (algae)
------	-------------------

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Facilement biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N°1907/2006, Article 31-Règlement (UE)
2020/878

Date d'impression : 27.01.2025

Révision & Application : 27.01.2025

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit: DETECT FUITE

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|--|
| · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | |
| · ADR, IMDG, IATA | UN1950 |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · ADR | 1950 AÉROSOLS |
| · IMDG | AEROSOLS |
| · IATA | AEROSOLS, non-flammable |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR | |
| |  |
| · Classe | 2.5A Gaz. |
| · Étiquette | 2.2 |
| · IMDG, IATA | |
| |  |
| · Class | 2.2 Gaz. |
| · Label | 2.2 |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement | Non applicable. |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Attention: Gaz. |
| · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): - | |
| · No EMS: | F-D,S-U |
| · Stowage Code | SW1 Protected from sources of heat.
SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters. |
| · Segregation Code | SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:
Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4.
For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:
Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. |

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N°1907/2006, Article 31-Règlement (UE)
2020/878

Date d'impression : 27.01.2025

Révision & Application : 27.01.2025

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit: DETECT FUITE

(suite de la page 7)

·		For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI		Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:		
· ADR		
· Quantités limitées (LQ)		1L
· Quantités exceptées (EQ)		Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport		3
· Code de restriction en tunnels		E
· IMDG		
· Limited quantities (LQ)		1L
· Excepted quantities (EQ)		Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:		UN 1950 AÉROSOLS, 2.2

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- Prescriptions nationales:

- Indications sur les restrictions de travail:

Pour accéder au tableau des maladies professionnelles :
<https://www.inrs.fr/publications/bdd/mp.html>

- Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N°1907/2006, Article 31-Règlement (UE)
2020/878

Date d'impression : 27.01.2025

Révision & Application : 27.01.2025

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit: DETECT FUITE

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

· **Date de la version précédente: 10.01.2025**

· **Numéro de la version précédente: 2**

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Aerosol 3: Aérosols – Catégorie 3

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

FR